

PROGRAMME DE FORMATION

Protection raisonnée du vignoble MONTPEYROUX

<u>OBJECTIFS :</u>	Etre capable d'identifier les symptômes des principales maladies du vignoble Etre capable de reconnaître les principaux parasites animaux
<u>PRE-REQUIS :</u>	
<u>PUBLIC</u>	Exploitants Agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux
<u>LIEU :</u>	Salle : Cave Coopérative de MONTPEYROUX, Terrain : sur la commune de Montpeyroux et limitrophes (RDV à la cave coopérative de Montpeyroux)
<u>DATES :</u>	Voir auprès de vos caves ou de votre conseiller viticole.
<u>CONTACTS</u>	Roland CALAC ☎ 04 67 20 88 39 – 06 18 36 83 58 Animateur Jennifer LEBLOND ☎ 04 67 20 88 59 Service Formation
<u>INTERVENANT :</u>	Roland CALAC – Technicien Viticole Chambre d'Agriculture de l'Hérault
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	En salle : exposés participatifs – supports papier. Terrain : observations au vignoble
<u>DUREE :</u>	21 heures
<u>COUT :</u>	422 € (prise en charge par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) pour les autres publics, nous consulter
<u>ATTESTATION :</u>	Une attestation est remise aux candidats à la fin de la formation.

✓ **SUR LE TERRAIN**

16 h 30 - 19 h00 : *Intervenant Roland CALAC*

Observation des ravageurs et de l'évolution des maladies.
Mise en place de piégeage tordeuses.
Préconisation dans les stratégies de lutte.

✓ **SALLE – DERNIERE JOURNEE**

17 h00 - 20 h 30 : Intervenant : *Roland CALAC*

Bilan de la formation
Evaluation

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta Maison des Agriculteurs A- CS 10010 – 34875 LATTES CEDEX
Tél. : 04 67 36 44 13 - Fax : 04.67.28 38 31 - bascoul@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél _____ Email _____

Date et lieu de naissance _____

Production principale : _____

Participera à la formation :

« Conduite raisonnée Montpeyroux »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA²
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »